



# REGLEMENT SPECIFIQUE POUR L'EVALUATION DE LA CLASSE 1 CADRE (CL1) AUX EXPOSITIONS PATRONNEES PAR LA FFAP

## Article 1 : Principe de base

Cette classe permet à un collectionneur de présenter une collection, en compétition, sur une surface réduite.

Elle s'adresse à tout collectionneur, même parmi les plus chevonnés, qui peut ainsi traiter un sujet restreint, dans les classes de compétition suivantes : (REG EXP/17-1)  
TRA – HIS – ENT – AER – THE – MAX – FIS – AST – COV – POL – TRM – CAP – ERI - TDE

Une collection « un cadre » comportera 16 pages au format maximum de base 24x30cm (REG EXP/16).

Si nécessaire, pour des raisons pratiques, les organisateurs pourront la présenter sur deux cadres au format 12 feuilles, alors non complets.

## Article 2 : Composition de la présentation

La présentation comprendra tous les matériels inhérents à la spécialité choisie par l'exposant. Celle-ci sera indiquée sur le passeport et sur les fiches d'inscription aux expositions.  
Exemples : CL1/TRA ou CL1/THE...

## Article 3 : Evaluation de la participation

Les participations seront jugées par les jurys catégoriels concernés en tenant compte des critères suivants :

- Traitement et originalité du sujet	30
- Connaissances – Etude et recherche	35
- Condition et difficultés d'acquisition	30
- Présentation	5
<hr/>	
<b>Total</b>	<b>100</b>

## Article 4 : Admission au niveau supérieur

Pour l'accès en compétition au niveau 2 (régional et interrégional) ou au niveau 3 (national), les articles EXP/21-2 et EXP/22-2 du règlement général des expositions s'appliquent, mais uniquement sur les critères concernant les exposants adultes.

## Article 5 : Dispositions finales

L'évolution ultérieure de ce règlement est de la compétence du Bureau fédéral.